

Conseil du 7 avril 2017

Vendredi, le Conseil municipal a adopté à l'unanimité les comptes administratifs 2016 et le budget 2017. Le maire, Bertrand Vernoux, a précisé que malgré le contexte délicat de la baisse des dotations de l'État, les taxes d'imposition sont maintenues au niveau de l'an dernier, soit : taxe d'habitation : 7,76 % - foncier bâti : 9,31 % - foncier non bâti : 28,40 %.

Le budget communal 2017, en section de fonctionnement, est en légère diminution et s'équilibre à 2 030 000 € en dépenses et en recettes. La section d'investissements connaît une augmentation due aux investissements à venir et s'équilibre en dépenses et en recettes à 3 755 000 €. Cette somme viendra financer les travaux prévus cette année avec un recours à l'emprunt d'un montant de 1 000 000 €.

Parmi les investissements 2017, on notera des opérations d'éclairage public la poursuite de l'équipement numérique à l'école et des travaux d'entretien des bâtiments communaux. Parmi les plus gros postes, citons le remplacement des chaudières de la salle polyvalente et, en voirie, les travaux d'aménagement du site Limorin, de la rue du Bourg et surtout, de la RD 1079.

En ce qui concerne le budget d'assainissement, le résultat excédentaire cumulé permet d'envisager sereinement les travaux à réaliser sur la station d'épuration.

A ce propos, le maire a relaté les échanges qu'il a eus avec l'ARS (Agence Régionale de Santé). Il semblerait que le rejet des eaux dans la Saône soit exclu du fait de la présence dans la prairie des futurs points de captage d'eau potable. Le milieu récepteur s'oriente plutôt vers la Veyle. Cette question, ainsi que celle du site d'implantation, seront débattues la semaine prochaine lors d'une rencontre de la municipalité avec les différents organismes concernés.

Subventions :

Le maire est ensuite passé au vote des subventions. Toutes ont été reconduites, sauf celle à l'Usep car les élèves de Replonges ne participent plus aux activités proposées par cet organisme. Le montant total s'élève à 20 900 €.